

Série
L

Sujet N° : 1

Épreuve : Histoire-Géographie **Extrait :** Baccalauréat 1^{er} Tour session 2016
Durée de l'épreuve : 4 HEURES – **Coefficient :** 4 - **Session** 2016

Le candidat doit traiter UN des trois sujets d'histoire de la première partie et UN des deux sujets de géographie de la deuxième partie.

PREMIÈRE PARTIE : HISTOIRE

COMPOSITION

SUJET 1 : « La mondialisation, processus, acteurs et débats »

La composition est une démonstration. Cet exercice nécessite au préalable une connaissance de la méthodologie. Globalement trois étapes sont à bien prendre en compte :

1. Lire et comprendre le sujet

Le candidat doit donner un sens au sujet et dégager une problématique. En général ce sont deux ou trois questions qui servent de fil directeur.

2. Élaborer un plan

Cette phase débute par une mobilisation des connaissances qui seront regroupées autour de quelques thèmes. Certains d'entre constitueront vos parties.

3. Conclusion

C'est une réponse à la problématique et une ouverture du sujet. Cet élargissement doit rester en lien avec la problématique.

Le sujet : « **La mondialisation, processus, acteurs et débats** » est ambitieux et donc assez développé. Il donne l'historique de cette mondialisation et un aperçu sur ces facteurs. Il énumère les acteurs (États, ONG*, Organisations internationales) qui régissent cette globalisation celle-ci aussi fait l'objet de débats sur sa mise en œuvre.

Il s'agit de montrer que cette mondialisation est un phénomène ancien qui s'est accéléré il y a quelques décennies. Elle tisse de nouvelles interdépendances et lie par des flux les différentes parties du monde.

Cependant cette mondialisation profite inégalement aux territoires. Elle favorise des lieux centraux au dépend d'espaces périphériques.

Enfin, certains acteurs s'insurgent contre les inégalités engendrées par la mondialisation et veulent la réguler (les altermondialistes).

ONG* : Organisations non-gouvernementale

SUJET 2 : LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DANS LA MONDIALISATION

Les États-Unis sont une grande puissance par leurs aspects économique, politique, militaire et culturelle... Ces différents attributs de la puissance font de ce pays la première superpuissance mondiale. Cette hégémonie est toutefois contestée.

Pour traiter ce sujet, il ne faut pas se contenter d'indiquer quels sont les attributs de la puissance et leurs limites. Il est important de souligner l'inscription de cette puissance sur le territoire et l'organisation qui en découle. La capacité d'influence des États Unis est planétaire. Ce pays est très attractif et joue un rôle majeur dans la mondialisation. Les d'États-Unis dominent par leur rang commercial, par la maîtrise des technologies, par leurs alliances militaires et diplomatiques.

DEUXIÈME PARTIE : HISTOIRE**ANALYSE DE DOCUMENTS HISTORIQUES****SUJET 1 : La place de la France dans le monde depuis 1960.**

Après avoir vainement essayé de préserver son empire colonial, la France est contrainte de l'abandonner. Ce pays devient alors un des piliers de la construction européenne et adopte une politique étrangère qui lui permet de renforcer sa présence dans le monde.

La France préserve par le biais d'accords bilatéraux des liens avec ses anciennes colonies notamment en Afrique. Le ministère de la coopération fondée en 1959, est chargé de consolider ses relations. Il fournit des aides au développement, envoie des enseignants, des conseillers techniques...

Cette politique s'étendra aux autres pays du Sud à partir de 1970. La convention de Lomé signée en 1975 établit des relations économiques avec la CEE (Communauté Économique Européenne) et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

La France est aussi un membre fondateur de la CECA (Communauté Économique du Charbon et de l'Acier) en 1951, point de départ du marché européen. Dès le début des années 1960, la France s'est orientée vers une politique d'indépendance nationale chargée de lui retrouver une place parmi les puissances. La dissuasion nucléaire est un maillon important de cette politique. La première bombe atomique Française est obtenue en 1960.

La France est une puissance moyenne, mais son économie, sa politique extérieure(critiques des interventions américaines) et sa culture(200 millions de francophones) lui donnent une plus grande influence.

1. Quels sont les grands axes de la politique étrangère de la France définis par le général de Gaulle (document 1) ?
2. Montrez en quoi les documents 1 à 3 témoignent des permanences dans la politique extérieure française depuis les années 1960.
3. Par quels moyens la France a-t-elle conservé un rôle international depuis les années 1960 (documents 1 à 3) ?
4. Quels aspects de l'influence française dans le monde apparaissent peu dans ce document ?

Sujet 2 : L'Apartheid en Afrique du Sud

L'Apartheid est la politique de ségrégation raciale tenue par la minorité blanche à l'encontre de la majorité noire. Cette politique de « développement séparé » officialisée dès 1948, à installer dans des zones géographiques différentes des populations selon des critères ethniques et linguistiques. Quatre groupes sont distingués : les Blancs, les Indiens, les Métis et les Noirs. Les espaces urbains sont réservés aux blancs alors que les autres sont regroupés dans les ghettos. L'Apartheid consacre la domination des européens. Par de nombreuses lois, ces derniers limitent tout contact avec les autres communautés dans les lieux publics.

L'Apartheid est à son apogée lorsque le gouvernement de Pretoria décide dès 1953, par le Bantu Education Act de limiter l'accès des noirs à l'éducation.

En 1958, une étape définitive est franchie, lorsque les autorités racistes décident de tribaliser les noirs en les regroupant dans des Bantoustans. Ce sont des territoires à autonomie limitée. L'idée est de priver tous les africains de la nationalité sud-africaine pour que l'Afrique du Sud soit destinée aux blancs.

1. Quelles sont les conséquences de la politique territoriale des Blancs en Afrique du sud ? (Document 1) Comment va s'organiser la résistance à cette politique ?
2. Montrez que la ségrégation raciale est systématiquement mise en place. (Documents 2 et 3).
3. Quelles lois instaurent la ségrégation spatiale ? (Document 2)
4. Relevez la loi qui prouve que l'autonomie accordée aux bantoustans est fictive ? (Document 2)